



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2008-43, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 15 janvier 2024 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

345, BOULEVARD DESAULNIERS

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'installation d'une bonbonne de gaz en cour avant-secondaire. L'article 5.6 du Règlement de zonage 2008-43 précise les aménagements et l'utilisation des cours autorisés dans les zones résidentielles. Selon l'alinéa a) de cet article, une bonbonne de gaz n'est pas autorisée en cour avant ou en cour avant-secondaire.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 15 janvier 2024**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 20 décembre 2023.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

Lucille Angers

Lucille Angers

GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM